

DOSSIER DE PRESSE TEULIAD KELAOUÏÑ

Vendredi 14 avril 2017

CONTACT PRESSE DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71
Ou/pe 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

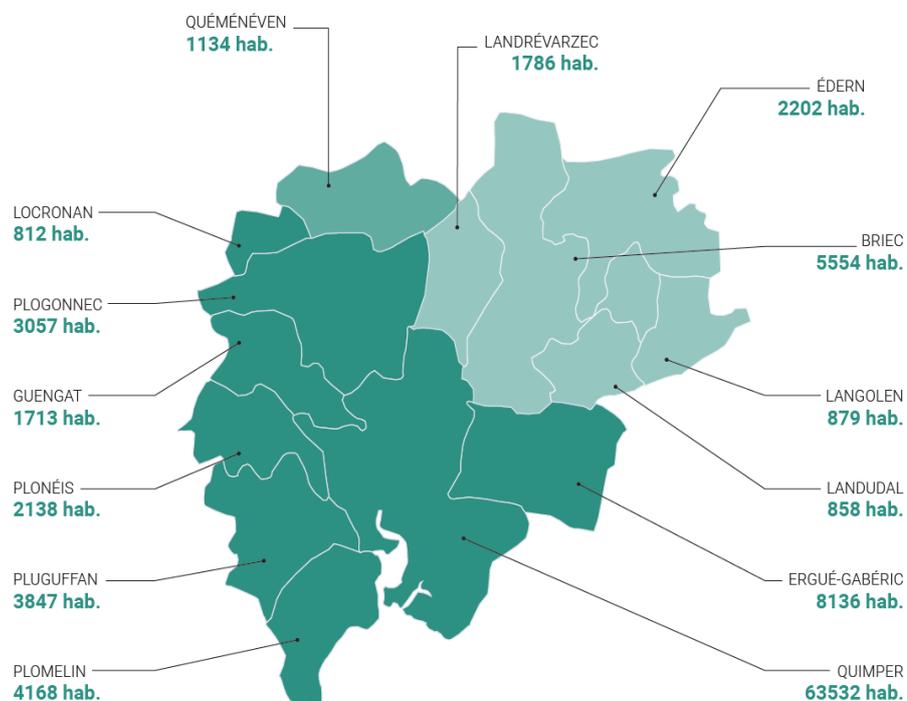
PLUS D'INFOS

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh

 VilledeQuimper
 @VilledeQuimper

Séminaire de lancement du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) de Quimper Bretagne Occidentale

Vendredi 14 avril 2017 – 17h-20h



Séminaire de lancement du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) de Quimper Bretagne Occidentale

La compétence « équilibre social de l'habitat » est l'une des compétences obligatoires des communautés d'agglomération. Elle s'organise autour d'un document pluriannuel de programmation appelé Programme Local de l'Habitat.

Le contexte de fusion

Au 1^{er} janvier 2017, la fusion des territoires de Quimper Communauté et de la communauté de communes du Pays Glazik a entraîné la création d'un nouvel EPCI, Quimper Bretagne Occidentale.

Chaque communauté de communes était dotée d'un PLH exécutoire :

- Quimper Communauté pour la période 2011 – 2017,
- Communauté de communes du Pays Glazik pour la période 2013 – 2019.

L'article L302-4-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoit qu'en cas de fusion de 2 EPCI, un PLH couvrant l'ensemble de ce nouveau territoire doit être adopté dans les 2 ans de la fusion. Le CCH prévoit dans ce cas une possibilité de prorogation du PLH en vigueur pour une durée maximale de 2 ans.

La prorogation de Quimper Communauté arrivant à échéance fin 2017 a été actée par le Préfet par courrier en date du 17 mars 2016.

Durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2019, les dispositions des deux programmes locaux de l'habitat constitueront le programme local de l'habitat transitoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Cependant, 2 dispositifs du PLH de Quimper Communauté ont été étendus à toute la nouvelle agglomération pour la période transitoire :

- le financement du logement locatif social,
- l'aide à l'accession à la propriété (dispositif Ma Première Pierre).

Le Conseil communautaire de QBO a délibéré le 2 février 2017 pour engager l'élaboration de son 1^{er} PLH. Pour réaliser cette étude, QBO est accompagnée par Quimper Cornouaille Développement (Agence de développement économique et d'urbanisme de Cornouaille).

Au préalable à ce chantier qui mobilisera les élus de l'agglomération pendant un an, les conseillers municipaux des 14 communes ainsi que les personnes ressources de l'habitat sur l'agglomération sont invités à ce séminaire qui se veut être un moment privilégié d'échanges et de débats sur le futur PLH. Ce premier rendez-vous est l'occasion de préciser ce qu'est un PLH et l'importance que revêt un tel projet pour la nouvelle agglomération.

Co-organisé avec Quimper Cornouaille Développement

Programme du séminaire

Animation : Catherine KEREVEL – Journaliste

16h45 Accueil des participants

17h Introduction – contexte fusion EPCI – **Didier LENNON** – Vice-président de Quimper Bretagne Occidentale délégué à l'habitat, au logement, au foncier et à l'accueil des gens du voyage

17h10 – 17h40 Bilan des actions phare des précédents PLH
• **Didier LENNON** – ancien vice-président en charge du logement et du foncier Quimper Communauté
• **Thomas FEREC** – ancien vice-président en charge de l'habitat de la communauté de communes du Pays Glazik

17h40 – 18h Enjeux et évolutions législatives
Philippe ABRAHAM – Unité politique de l'habitat – DDTM

18h – 18h15 Les dynamiques de l'habitat sur Quimper Bretagne Occidentale
Cécile LE GUENNEC – Chargée d'études habitat Quimper Cornouaille Développement

18h15 – 19h45 **Tables-rondes**

18h15 – 18h55 1^{ère} table-ronde
Thème : Le parc existant : quel potentiel pour le territoire ?
Me Gwenaël RAOUL – notaire
Paula RODRIGUEZ – chef de projet à Citémétrie
Philippe RANCHERE – directeur de l'ADIL 29

Présentation de 4 opérations de démolition-reconstruction, de rénovation ou d'amélioration pour la production de logements locatifs sociaux : Plonéis (Aiguillon Construction) – Briec (Finistère Habitat) – Pluguffan (Espace) – Guengat (OPAC) –
Maryvonne PESQUEUR – Service habitat

18h55 – 19h45 2^{ème} table-ronde
Thème : Quelle gouvernance pour le territoire ?
Retours d'expériences sur d'autres territoires
Judith FERNANDEZ – chargée de mission Habitat à Lorient Agglomération
Marie-Thérèse LEROY – députée, conseillère communautaire et adjointe à la mairie de Briec
Alain LE QUELLEC – maire de Quéméneven

19h45 – 20h Conclusion – **Didier LENNON**
Propositions ateliers de travail pour l'élaboration du PLH
• **1^{er} atelier** : besoins et évolution du parc de logements – 4 mai
• **2nd atelier** : le parc existant – 19 mai
• **3^{ème} atelier** : le logement public – 2 juin
• **4^{ème} atelier** : les publics spécifiques – 13 juin
• **5^{ème} ateliers** : la gouvernance du PLH – 4 juillet

Qu'est-ce qu'un PLH ?

Les programmes locaux de l'habitat (PLH) sont des outils de programmation qui définissent, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à **répondre aux besoins en logements et en hébergement**, à favoriser **le renouvellement urbain et la mixité sociale** et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant **entre les communes** et entre les quartiers d'une même commune une **répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements**.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ainsi que du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Le PLH est établi sur le périmètre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), soit sur les 14 communes de Quimper Bretagne Occidentale (Briec, Ederne, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven et Quimper). Cependant, le diagnostic portera sur l'ensemble du marché de l'habitat de Quimper qui dépasse largement le territoire communautaire.

Comment est élaboré un PLH ?

3 phases successives guident l'élaboration d'un PLH. Chacune de ces phases se traduit par un document.

Phase 1.

Diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés locaux du logement qui établit les interactions entre les différents segments du marché que sont, par exemple, le parc locatif social (logements HLM), le parc privé neuf et anciens... Il inclut également un repérage de l'habitat indigne et des copropriétés dégradées.

Phase 2.

Orientations et objectifs fixés par l'EPCI pour répondre aux besoins identifiés et résoudre les dysfonctionnements mis en évidence par le diagnostic.

Phase 3.

Programme d'actions détaillé par secteurs géographiques pour mettre en œuvre de manière opérationnelle les orientations et les objectifs précédemment fixés dans la phase 2. Ainsi par communes, il s'agit de traduire les objectifs du PLH en actions et d'identifier les acteurs mobilisés et les moyens financiers correspondants.



Quimper Cornouaille Développement (QCD) accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'habitat des E.P.C.I. en Cornouaille. Depuis 2011, l'Agence a élaboré 7 P.L.H. de communautés de communes et 2 bilans à mi-parcours de P.L.H.

Dans la continuité de ces études, Quimper Cornouaille Développement développe sa mission d'observation des marchés locaux de l'habitat en Cornouaille avec une déclinaison locale pour les EPCI.

Plus d'information : www.quimper-cornouaille-developpement.fr/Amenagement/Habitat

Calendrier des travaux d'élaboration du PLH 2019 - 2024

2 février 2017. Délibération

Délibération de la communauté d'agglomération sur l'élaboration d'un nouveau PLH et saisine de l'Etat pour l'élaboration du « porter à connaissance ».

7 mars 2017. Comité de pilotage

1^{ère} réunion du comité de pilotage en charge de l'élaboration du PLH 2011 - 2016

14 avril 2017. Séminaire de lancement

Mai – juillet 2017. Ateliers de travail

4 ateliers de travail afin de préparer les enjeux et les orientations majeurs du futur PLH.

21 juin 2017. Conférence intercommunale du logement

Septembre – décembre 2017.

Etablissement du programme d'actions.

Décembre 2017.

Présentation du projet de PLH à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Février 2018.

Arrêt du futur PLH par le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale, les communes, l'Etat et autres partenaires.

Mars – mai 2018.

Avis des communes.

Juin 2018.

Le cas échéant, nouvel arrêt du PLH en conseil communautaire.

Septembre 2018.

Examen du PLH par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Décembre 2018.

Approbation du PLH par le conseil communautaire.